COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL

Nom : Me Louis-André Garceau
Titre : Avocat et greffier
Organisation : Ville de Saint-Charles-Borromée

Signature :
Louis-André Garceau
Louis-André Garceau (27 août 2026 16:11:19 EDT)

INITIALES DU MAIRE
An.
An.
LAG
LAG
INITIALES DU GREFFIER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 16 MARS 2026 À 19 H EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS :

Olivier Jacob-Laurin, siège numéro 1
Mélanie Lévesque, siège numéro 2
Jacques Collin, siège numéro 3
François Riopel, siège numéro 4
Médéric Lavallée, siège numéro 6

EST ABSENTE :

Marie-Josée Simard, siège numéro 5

Formant quorum sous la présidence de M. Alexis Nantel, maire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me Louis-André Garceau, greffier
Mme Véronique Goyette, directrice Service des communications et affaires publiques et adjointe de direction générale

LA SÉANCE EST OUVERTE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2. FAITS SAILLANTS ET PROJET D'ACTUALITÉ - PROPOS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le maire s'adresse au public afin d'informer la population charloise concernant les projets qui sont en cours ainsi que de communiquer des informations d'intérêt général sur des dossiers locaux et régionaux.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.1
2026-03-052 **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2026 - ADOPTION**

Sur la proposition de Jacques Collin
Appuyée par Mélanie Lévesque

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

2. FAITS SAILLANTS ET PROJET D'ACTUALITÉ - PROPOS DE MONSIEUR LE MAIRE

2.1 Faits saillants et projets d'actualité - Propos de monsieur le maire

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mars 2026 - Adoption

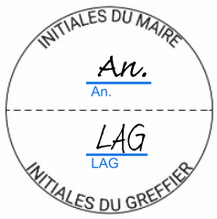

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

4.1 Procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 16 février 2026 - Adoption

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

6.1 Rapport concernant l'émission des permis pour le mois de février 2026

7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

7.1 Demande de dérogation mineure au 2079, rue de la Visitation (lot 4 563 756) - Recommandation 02 CCU 26

7.2 Demande de dérogation mineure au 47, rue des Colibris (lot 5 955 526) - Recommandation 03 CCU 26

7.3 Demande de dérogation mineure au 29 à 35, place Voyer (lot 4 560 659) - Recommandation 06 CCU 26

7.4 Demande de certificat d'autorisation de rénovation (PIIA) - 140, rue Wilfrid-Ranger (lot 2 902 125) - Recommandation 11 CCU 26

7.5 Demande de certificat d'autorisation d'affichage (PIIA) - 389, rue de la Visitation (lot 4 560 876) - Recommandation 12 CCU 26

7.6 Comité consultatif d'urbanisme - Nomination de certains membres

8. AFFAIRES COURANTES

8.1 ADMINISTRATION

8.1.1 Approbation - Rapport des dépenses - Période du 12 février 2026 au 11 mars 2026

8.1.2 Autorisation - Gestion des archives - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

8.1.3 Approbation – Assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec – Demande d'exemption du greffier

8.1.4 Nomination de la direction générale - Fonction d'assistant-greffier

8.1.5 Lettre d'entente entre la Ville de Saint-Charles-Borromée et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec (SCFP section locale 7182)

8.1.6 Approbation - Acte de servitude Hydro-Québec et Bell Canada - Projet Triam - Chemin du golf Est

8.1.7 Approbation - Évaluation de rendement - Projet AOP2023-03

8.1.8 Octroi de contrat pour Stratégie en matière d'alliances de marques

8.1.9 Appui - OMH Au coeur de chez nous - Projet de rénovation du 140, rue Wilfrid-Ranger

8.1.10 Ratification - Conférence de Dany Dubé - Comment créer une atmosphère gagnante

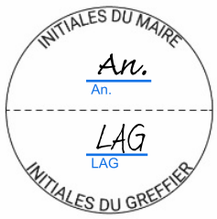

8.1.11 Ratification - Inscription à l'activité de la Journée internationale des droits des femmes - Centre de femmes Marie-Dupuis

8.1.12 Inscriptions - Assemblée générale annuelle - Brunch du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière

8.1.13 Renouvellement de l'adhésion - OBV L'Assomption

8.1.14 Autorisation - Tenue d'une marche de sensibilisation à l'autisme - École de l'Espace-Jeunesse

8.2 SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

8.2.1 Changement de responsable à la coordination de sécurité civile, au plan municipal de sécurité civile de la Ville

8.2.2 Octroi de contrat - Travaux d'affaiblissement préventif du couvert de glace – Rivière L'Assomption

8.2.3 Octroi de contrat - Travaux d'agrandissement et de mise aux normes de la caserne incendie (AOP2025-12)

8.2.4 Approbation - Vente de conteneurs et équipements – Centre de formation

8.2.5 Approbation - Vente d'un ensemble de pinces de désincarcération

8.2.6 Autorisation - Vente d'équipements incendie en surplus

8.2.7 Approbation - Achat d'habits de combat

8.3 GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

8.3.1 Fin de probation - Coordonnateur parcs, bâtiments et espaces verts – Division travaux publics

8.3.2 Octroi de contrat - Entretien préventif des systèmes d'air climatisé, de chauffage et de ventilation - Bâtiments municipaux

8.3.3 Octroi de contrat - Achat d'un véhicule utilitaire sport pour le Service génie et travaux publics

8.3.4 Octroi de contrat - Pose de pavage sur pierre - Année 2026

8.3.5 Octroi de contrat - Pose de pavage sur pavage - Année 2026

8.3.6 Octroi de contrat - Achat d'une camionnette électrique

8.3.7 Octroi des contrats - Mandats d'études préliminaires d'architecture et d'ingénierie - Mise à niveau du Centre aquatique

8.4 LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ

8.4.1 Fin de probation - Surveillant - Service des loisirs, culture et communauté

8.4.2 Approbation - Embauche - Poste d'agent de bureau/accueil

8.4.3 Autorisation de signature - Protocole d'entente entre le Centre de Services scolaire des Samares et la Ville de Saint-Charles-Borromée -

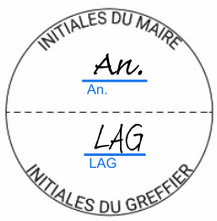

Utilisation de l'école Le Préambule pour le camp de jour adapté - Année 2026

8.4.4 Autorisation de subvention et paiement de facture - Association du hockey mineur de Joliette-Crabtree - Inscriptions saison 2025-2026

8.4.5 Renouvellement de l'adhésion Culture Lanaudière - Année 2026-2027

8.4.6 Renouvellement de l'adhésion Loisir et Sport Lanaudière - Année 2026-2027

8.4.7 Francoderole - Participation de la Ville de Saint-Charles-Borromée

8.5 REQUÊTES

8.5.1 Aucun

9. RÈGLEMENTATION

9.1 PREMIER PROJET – ADOPTION

9.1.1 Premier projet de Règlement 2267-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments - Adoption

9.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

9.2.1 Règlement 2249-2026 décrétant le paiement de la contribution financière de la Ville suite à une entente conclue avec le Centre de Services scolaire des Samares pour l'aménagement d'un parc-école, d'un local mis à la disposition de la Ville et d'un débarcadère pour les parents dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur Carré Saint-Charles ainsi qu'un emprunt de 2 184 000 $ à ces fins - Avis de motion, présentation et dépôt

9.2.2 Règlement 2254-1-2026 modifiant le Règlement 2254-2025 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un lien multifonctionnel hors chaussée sur la rue de la Visitation entre le rang Double et la rue du Curé-M.-Neyron et la réfection d'un poste de surpression relié au réseau d'aqueduc ainsi qu'un emprunt de 3 554 800 $ à ces fins pour y décréter l'ajout de traverses piétonnes sécurisées et y augmenter l'emprunt en conséquence - Avis de motion, présentation et dépôt

9.2.3 Règlement 2266-2026 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout domestique et unitaire - Avis de motion, présentation et dépôt

9.2.4 Règlement 2267-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments - Avis de motion, présentation et dépôt

9.3 SECOND PROJET – ADOPTION

9.3.1 Aucun

9.4 RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION

9.4.1 Règlement 2242-2-2026 modifiant le Règlement 2242-2024 et son amendement décrétant des travaux pour l'aménagement d'un lien multifonctionnel hors chaussée reliant les rues Marie-Curie et du Juge-Guibault ainsi qu'un emprunt de 1 141 500 $ à ces fins afin d'y ajouter des travaux d'infrastructures et majorer le montant de l'emprunt en conséquence - Adoption

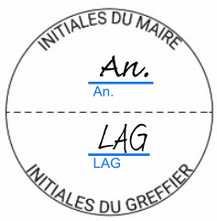

10. INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

11. DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

4.1
2026-03-053 **PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2026 - ADOPTION**

ATTENDU que des copies des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 16 février 2026 ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de celle-ci, dispensant ainsi le greffier d'en faire lecture;

ATTENDU le résumé des faits saillants fait par le maire séance tenante;

Sur la proposition de Jacques Collin
Appuyée par Mélanie Lévesque

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 16 février 2026, tel qu'ils ont été rédigés, et les faire signer par le greffier et le maire ou par le membre du conseil qui préside celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur le maire invite les personnes qui se sont inscrites au registre de questions à s'adresser au conseil.

La période de questions étant terminée, monsieur le maire poursuit la séance.

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

6.1 RAPPORT CONCERNANT L'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2026

7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

7.1
2026-03-054 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 2079, RUE DE LA VISITATION (LOT 4 563 756) - RECOMMANDATION 02 CCU 26**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée pour le 2079, rue de la Visitation, laquelle a été étudiée lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), tenue le 4 février 2026, tel qu'en fait foi la recommandation **02 CCU 26**;

ATTENDU que la propriété est adjacente à la zone agricole et qu'aucun voisin immédiat n'est affecté par la dérogation mineure;

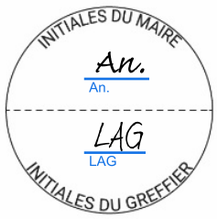

ATTENDU que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

ATTENDU l'avis public préalable de 15 jours, en date du 17 février 2026, publié sur le site Internet de la Ville conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*

Sur proposition de Olivier Jacob-Laurin
Appuyé par Mélanie Lévesque

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure présentée par la société « Geoffroy et Rivest inc. », ayant comme représentant MM. Martin Geoffroy et Patrice Rivest, laquelle a pour objet de diminuer de 1,01 mètre la marge de recul arrière prescrite de 9 mètres pour l'implantation des mini-entrepôts existants au 2079, rue de la Visitation, soit le lot 4 563 756, suite à la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme **02 CCU 26**;

DE RÉITÉRER que cette décision du conseil ne constitue pas un certificat d'autorisation, elle n'exempte pas le requérant d'obtenir les certificats d'autorisation nécessaires conformément au *Règlement 2179-2021* et au *Règlement sur les permis et certificats de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2
2026-03-055

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 47, RUE DES COLIBRIS (LOT 5 955 526) - RECOMMANDATION 03 CCU 26

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée pour le 47, rue des Colibris, laquelle a été étudiée lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), tenue le 4 février 2026, tel qu'en fait foi la recommandation **03 CCU 26**;

ATTENDU que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

ATTENDU l'avis public préalable de 15 jours, en date du 17 février 2026, publié sur le site Internet de la Ville conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*

Sur proposition de Olivier Jacob-Laurin
Appuyé par Mélanie Lévesque

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure présentée par Mme Anne-Sophie Majeau, laquelle a pour objet de diminuer de 0,08 mètre la marge de recul arrière prescrite de 6 mètres pour l'implantation de la résidence unifamiliale existante au 47, rue des Colibris, soit le lot 5 955 526, suite à la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme **03 CCU 26**;

DE RÉITÉRER que cette décision du conseil ne constitue pas un certificat d'autorisation, elle n'exempte pas le requérant d'obtenir les certificats d'autorisation nécessaires conformément au *Règlement 2179-2021* et au *Règlement sur les permis et certificats de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3
2026-03-056

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 29 À 35, PLACE VOYER (LOT 4 560 659) - RECOMMANDATION 06 CCU 26

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée pour le 29 à 35, place Voyer, laquelle a été étudiée lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), tenue le 4 février 2026, tel qu'en fait foi la recommandation **06 CCU 26**;

ATTENDU que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

ATTENDU l'avis public préalable de 15 jours, en date du 17 février 2026, publié sur le site Internet de la Ville conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*

Sur proposition de Olivier Jacob-Laurin
Appuyé par Mélanie Lévesque

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure présentée par la société « Locaux 360 inc. », laquelle a pour objet de diminuer de 1 mètre la distance minimale prescrite de 1 mètre entre l'allée d'accès et la limite latérale de terrain, pour le réaménagement des accès et stationnements, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment et l'ajout de 3 logements au 29 à 35, place Voyer, soit le lot 4 560 659, suivant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme **06 CCU 26**;

DE RÉITÉRER que cette décision du conseil ne constitue pas un certificat d'autorisation, elle n'exempte pas le requérant d'obtenir les certificats d'autorisation nécessaires conformément au *Règlement 2179-2021* et au *Règlement sur les permis et certificats de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4
2026-03-057

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE RÉNOVATION (PIIA) - 140, RUE WILFRID-RANGER (LOT 2 902 125) - RECOMMANDATION 11 CCU 26

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme **(11 CCU 26)**, lors de la réunion du 25 février 2026, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation pour la rénovation du 140, rue Wilfrid-Ranger en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA);

Sur proposition de Olivier Jacob-Laurin
Appuyé par Mélanie Lévesque

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les travaux de rénovation au 140, rue Wilfrid-Ranger, soit le lot 2 902 125, comme montré aux plans PA385 déposés par 2Architectures et datés du 9 février 2026 suivant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme **(11 CCU 26)**;

DE RÉITÉRER que cette décision du conseil ne constitue pas un certificat d'autorisation, elle n'exempte pas le requérant d'obtenir les certificats d'autorisation nécessaires conformément au *Règlement 2179-2021* et au *Règlement sur les permis et certificats de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

INITIALES DU MAIRE
An.
An.
LAG
LAG
INITIALES DU GREFFIER

7.5
2026-03-058

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE (PIIA) - 389, RUE DE LA VISITATION (LOT 4 560 876) - RECOMMANDATION 12 CCU 26

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme **(12 CCU 26)**, lors de la réunion du 25 février 2026, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation déposée pour l'installation d'une enseigne commerciale pour le commerce sis au 389, rue de la Visitation (Casse-croûte 343 inc.) suivant le *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA);

Sur proposition de Olivier Jacob-Laurin
Appuyé par Mélanie Lévesque

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les travaux d'affichage au 389, rue de la Visitation (Casse-croûte 343 inc.), soit le lot 4 560 876, comme montré au plan déposé par le demandeur, le 16 février 2026, à la condition que la structure de l'enseigne soit repeinte suite à la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme **(12 CCU 26)**;

DE RÉITÉRER que cette décision du conseil ne constitue pas un certificat d'autorisation, elle n'exempte pas le requérant d'obtenir les certificats d'autorisation nécessaires conformément au *Règlement 2179-2021* et au *Règlement sur les permis et certificats de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.6
2026-03-059

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - NOMINATION DE CERTAINS MEMBRES

ATTENDU qu'en vertu du règlement constitutif du Comité consultatif d'urbanisme, quatre mandats des membres civils sont venus à échéance, le 1er janvier dernier;

ATTENDU l'appel public de candidatures qui a eu lieu récemment afin de pourvoir à ces postes et les discussions intervenues entre les membres du conseil à cet égard;

Sur proposition de Olivier Jacob-Laurin
Appuyé par Mélanie Lévesque

IL EST RÉSOLU :

DE RECONDUIRE les mandats de MM. Jonathan Bouchard et Michel Saint-Amour et de Mme Odile Breault, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme, avec effet rétroactif au 1er janvier 2026, pour une période de deux (2) ans;

DE NOMMER M. Guillaume Lamarre, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme, pour la période du 17 mars 2026 au 31 décembre 2028;

DE NOMMER M. Sébastien Asselin, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme, pour la période du 17 mars 2026 au 31 décembre 2027;

DE METTRE FIN au mandat de M. Mickaël Douglas Kelly en date de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. **AFFAIRES COURANTES**

8.1 **ADMINISTRATION**

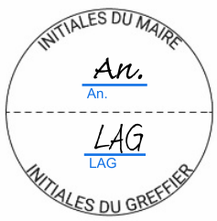

8.1.1
2026-03-060

APPROBATION - RAPPORT DES DÉPENSES - PÉRIODE DU 12 FÉVRIER 2026 AU 11 MARS 2026

ATTENDU que le directeur général, en vertu du *Règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire*, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

Sur la proposition de Jacques Collin
Appuyée par Mélanie Lévesque

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans les listes annexées à la présente résolution pour la période du 12 février 2026 au 11 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.2
2026-03-061

AUTORISATION - GESTION DES ARCHIVES - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

ATTENDU qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi;

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

Sur la proposition de Mélanie Lévesque
Appuyée par Médéric Lavallée

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER Mme Alexandra Gravel, conseillère en gestion documentaire, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.3
2026-03-062

APPROBATION – ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC – DEMANDE D'EXEMPTION DU GREFFIER

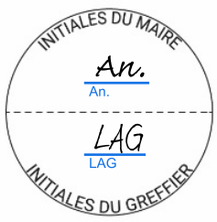

ATTENDU le sommaire décisionnel AJG-26-09 préparé par Me Louis-André Garceau, greffier et directeur du Service des affaires juridiques et greffe, concernant la demande d'exemption pour la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec visant ce dernier;

ATTENDU les dispositions du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* pour les avocats pratiquant exclusivement pour une ville;

Sur la proposition de Olivier Jacob-Laurin
Appuyée par Mélanie Lévesque

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil prenne acte de la demande d'exemption (2026-2027), formulée par Me Louis-André Garceau, en regard du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* et confirme que la Ville se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de ce dernier dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.4
2026-03-063

NOMINATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE - FONCTION D'ASSISTANT-GREFFIER

ATTENDU que la *Loi sur les cités et villes* prévoit la nomination d'un assistant-greffier, lequel pourra agir en cas d'absence ou d'empêchement d'agir du greffier en titre;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer une personne à cette fonction;

Sur proposition de Olivier Jacob-Laurin
Appuyé par Mélanie Lévesque

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. Claude Crépeau, directeur général, à la fonction d'assistant-greffier au sens de la *Loi sur les cités et villes* afin d'agir en cas d'absence ou d'empêchement d'agir du greffier en titre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.5
2026-03-064

LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE ET LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC (SCFP SECTION LOCALE 7182)

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter des modifications à la Convention collective liant la Ville au Syndicat des pompiers et pompières du Québec (SCFP-section locale 7182), afin de corriger des erreurs qui se sont glissées dans le texte final, tel que plus amplement expliqué au sommaire décisionnel RH-26-01;

Sur la proposition de Jacques Collin
Appuyée par François Riopel

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec (SCFP-section locale 7182), afin de corriger des erreurs qui se sont glissées dans le texte final de la Convention collective, qui

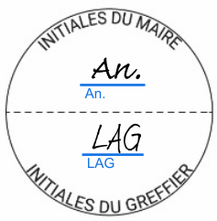

lie les parties, et d'autoriser monsieur le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.6
2026-03-065

APPROBATION - ACTE DE SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA - PROJET TRIAM - CHEMIN DU GOLF EST

ATTENDU que le propriétaire du projet immobilier Triam, situé en façade du chemin du Golf Est, a consenti une servitude d'utilités publiques à Hydro-Québec et Bell pour desservir celui-ci;

ATTENDU que cette servitude affecte le lot 6 305 718 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, et que la Ville possède un droit d'occupation sur ce dernier pour le maintien du sentier multifonctionnel, suite à la conclusion d'un bail emphytéotique avec le Club de golf de Joliette;

ATTENDU que la Ville doit intervenir à cet acte de servitude en conséquence;

Sur la proposition de François Riopel
Appuyée par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet d'acte de servitude d'utilités publiques à intervenir entre le propriétaire du projet immobilier Triam, situé en façade du chemin du Golf Est, Hydro-Québec, Bell et la Ville et autoriser le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville cet acte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.7
2026-03-066

APPROBATION - ÉVALUATION DE RENDEMENT - PROJET AOP2023-03

ATTENDU que le conseil a autorisé la réalisation d'un rapport de rendement à l'égard de la firme BLR Excavation inc. (NEQ 1141135401), dans le cadre de l'appel d'offres AOP2023-03 - Réfection des infrastructures d'une partie de la rue de la Visitation;

ATTENDU que le conseil a reçu le rapport d'évaluation de rendement, lors de sa séance du 15 décembre 2025;

ATTENDU que le rapport a été signifié le 12 janvier 2026 à BLR Excavation inc. afin d'obtenir ses commentaires;

ATTENDU les commentaires transmis à la Ville par BLR Excavation inc. en date du 9 février 2026;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance du rapport et des commentaires de BLR Excavation inc.;

Sur la proposition de François Riopel
Appuyée par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER, sans modification, le rapport de rendement insatisfaisant de la firme BLR Excavation inc. (NEQ 1141135401) dans le cadre du projet de réfection d'une partie des infrastructures de la rue de la Visitation (AOP2023-03), lequel a été réalisé sur la base de l'article 573 paragraphe 2.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

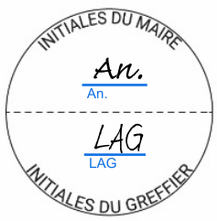

QU'une copie certifiée conforme de l'évaluation approuvée ainsi que de la présente résolution soit transmise à l'entrepreneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.8
2026-03-067

OCTROI DE CONTRAT POUR STRATÉGIE EN MATIÈRE D'ALLIANCES DE MARQUES

ATTENDU les discussions intervenues, lors de la préparation du budget 2026, de l'opportunité pour la Ville de s'engager dans un processus d'alliances de marques comme nouvelle source de revenus, laquelle a pour objet de préparer une stratégie et une proposition de valeur (Plan de communication marketing et de Stratégie de communication marketing B2B) pour certains sites municipaux afin de solliciter le marché de la commandite, tel que plus amplement expliqué au sommaire décisionnel CAP-26-06;

ATTENDU les démarches faites auprès de firmes spécialisées pour accompagner la Ville dans ce processus;

Sur la proposition de Mélanie Lévesque
Appuyée par Médéric Lavallée

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER aux firmes Parallèle communication design inc. (NEQ 1148124093) et Solis marque citoyenne inc. (NEQ 1170109756) les mandats requis pour la préparation de la stratégie en matière d'alliances de marques et l'étude de la marque citoyenne, tel que proposé pour la phase 1 intitulée « partenariats d'affaires », au montant total de 22 500 $ (taxes en sus);

D'OCTROYER un mandat à la firme Réunia alliances de marques inc. (NEQ 1178985884) pour la réalisation du volet « Accompagnement pour la mise en marché » qui sera réalisé en 2027 ou 2028 – Phase 2, pour un montant de 12 000 $ (taxes en sus), incluant une commission de vente de 25 % pour l'an 1, suite à la conclusion d'une entente contractuelle avec un partenaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.9
2026-03-068

APPUI - OMH AU COEUR DE CHEZ NOUS - PROJET DE RÉNOVATION DU 140, RUE WILFRID-RANGER

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a mis en place le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM), afin de permettre la réalisation de travaux de rénovation et de modernisation du parc immobilier de logements à loyer modique;

ATTENDU que l'Office d'habitation Au cœur de chez nous a soumis un projet de rénovation pour l'immeuble situé au 140, rue Wilfrid-Ranger, dont les coûts admissibles sont estimés à 3 551 520,20 $;

ATTENDU qu'en vertu des normes de la SHQ, la Ville doit s'engager à assumer une contribution correspondant à 10 % du coût des travaux admissibles et des frais de gestion afférents;

ATTENDU que la Ville souhaite étaler le versement de sa contribution sur une période maximale de dix (10) ans sans passer par l'adoption d'un règlement d'emprunt;

Sur proposition de François Riopel

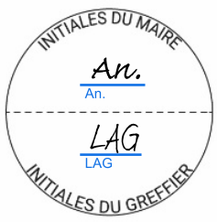

Appuyé par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Charles-Borromée confirme sa participation au projet de rénovation déposé par l'Office d'habitation Au cœur de chez nous dans le cadre du PRHLM;

QUE la Ville s'engage à verser sa contribution de 10 % des coûts réels et finaux des travaux admissibles, tel que déterminé par la SHQ;

QUE la Ville privilégie l'étalement du paiement de sa contribution et s'engage à verser cette dernière à l'Office d'habitation, par versements annuels égaux, sur une période de dix (10) ans, sans intérêt, débutant à la fin des travaux, au lieu et place de l'adoption d'un règlement d'emprunt pour pourvoir au paiement de cette dite contribution;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à l'Office d'habitation Au cœur de chez nous ainsi qu'à la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.10
2026-03-069

RATIFICATION - CONFÉRENCE DE DANY DUBÉ - COMMENT CRÉER UNE ATMOSPHÈRE GAGNANTE

ATTENDU que la conseillère Marie-Josée Simard a représenté la Ville lors du déjeuner-conférence de M. Dany Dubé (Matinées Lanaudoises organisées par la CDEJ/MRC de Joliette), qui s'est tenu le 18 février dernier au Club de golf de Joliette;

ATTENDU qu'il y a lieu de ratifier la participation de cette dernière à cet événement;

Sur proposition de Mélanie Lévesque
Appuyé par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

DE RATIFIER la participation de la conseillère Marie-Josée Simard, à titre de représentante de la Ville, au déjeuner-conférence de M. Dany Dubé (Matinées Lanaudoises organisées par la CDEJ/MRC de Joliette), qui s'est tenu le 18 février dernier au Club de golf de Joliette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.11
2026-03-070

RATIFICATION - INSCRIPTION À L'ACTIVITÉ DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES - CENTRE DE FEMMES MARIE-DUPUIS

ATTENDU que la conseillère Marie-Josée Simard a participé au brunch organisé par le Centre de femmes Marie-Dupuis au Club de golf Montcalm, le 8 mars 2026, dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes;

ATTENDU qu'il y a lieu de ratifier la participation de cette dernière à cet événement à titre de représentante de la Ville;

Sur proposition de Mélanie Lévesque
Appuyé par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

DE RATIFIER la participation de la conseillère Marie-Josée Simard, à titre de représentante de la Ville, au brunch organisé par le Centre de femmes Marie-Dupuis

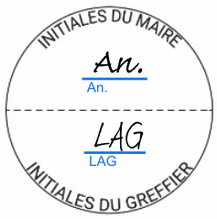

au Club de golf Montcalm, le 8 mars 2026, dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.12
2026-03-071

INSCRIPTIONS - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE - BRUNCH DU RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE

ATTENDU que le Réseau des femmes élues de Lanaudière tient son brunch et son assemblée générale annuelle le 29 mars prochain;

ATTENDU que les conseillères Marie-Josée Simard et Mélanie Lévesque souhaitent représenter la Ville lors de cet événement;

Sur proposition de Mélanie Lévesque
Appuyé par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la participation des conseillères Marie-Josée Simard et Mélanie Lévesque afin de représenter la Ville au brunch et à l'assemblée générale annuelle du Réseau des femmes élues de Lanaudière, qui se tiendront le 29 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.13
2026-03-072

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION - OBV L'ASSOMPTION

ATTENDU que l'organisme OBV L'Assomption propose à la Ville de renouveler son adhésion à ce dernier pour l'année 2026;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Ville de faire partie de cet organisme puisque cela lui permet de s'impliquer directement dans la gestion durable des ressources en eau de son territoire, d'avoir accès à une expertise technique en géomatique et en suivi de la santé des lacs, d'appuyer et d'influencer la mise en œuvre du Plan Directeur de l'Eau (PDE) ainsi qu'avoir accès à un réseau d'acteurs du milieu;

Sur proposition de François Riopel
Appuyé par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER l'adhésion de la Ville à l'organisme OBV L'Assomption pour l'année 2026 et autoriser le paiement de la cotisation fixée à 229,95 $ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.14
2026-03-073

AUTORISATION - TENUE D'UNE MARCHE DE SENSIBILISATION À L'AUTISME - ÉCOLE DE L'ESPACE-JEUNESSE

ATTENDU la demande reçue par M. Xavier Beaudry-Maisonneuve, directeur d'établissement de l'école de l'Espace-Jeunesse, afin de fermer temporairement une partie du boulevard des Mésanges afin que soit tenue une marche de sensibilisation à l'autisme en partenariat avec la SARL (Société de l'autisme, région de Lanaudière), le 24 avril prochain entre 10 h et 11 h 30;

ATTENDU l'analyse de cette demande et les recommandations faites par l'administration;

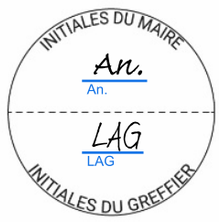

Sur proposition de Mélanie Lévesque
Appuyé par Médéric Lavallée

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la tenue d'une marche de sensibilisation à l'autisme en partenariat avec la SARL (Société de l'autisme, région de Lanaudière), le 24 avril prochain entre 10 h et 11 h 30, en permettant l'utilisation d'une partie du boulevard des Mésanges suivant les consignes de sécurité émises par la direction générale vu le déroulement du chantier de la Maison des aînés à proximité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.2 SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

8.2.1
2026-03-074

CHANGEMENT DE RESPONSABLE À LA COORDINATION DE SÉCURITÉ CIVILE, AU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA VILLE

ATTENDU la restructuration du Service de la sécurité incendie et civile, effectuée au cours des années 2023 et 2024, afin notamment de moderniser l'organisation et de renforcer la capacité municipale en matière de sécurité civile, tel que plus amplement expliqué au sommaire décisionnel SSIC-26-01;

ATTENDU les modifications proposées au niveau du responsable de la coordination du volet sécurité civile et la mise à jour du plan municipal de sécurité civile;

Sur la proposition de Jacques Collin
Appuyée par François Riopel

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le changement de responsable à la coordination de la sécurité civile, en désignant M. Terry Rousseau, ainsi que le positionnement stratégique de la sécurité civile, au sein du Service de sécurité incendie et civile, et mandater l'administration municipale afin de procéder à la mise en œuvre des ajustements requis et à la mise à jour des documents officiels en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.2.2
2026-03-075

OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX D'AFFAIBLISSEMENT PRÉVENTIF DU COUVERT DE GLACE – RIVIÈRE L'ASSOMPTION

ATTENDU le sommaire décisionnel SSIC-26-03 concernant la réalisation de travaux de forage de la glace sur la rivière L'Assomption afin de diminuer les risques d'embâcles au printemps 2026;

ATTENDU la proposition reçue de la firme Hydro Météo, en date du 5 février 2026, l'entente de partage des coûts entre les Villes de Saint-Charles-Borromée, Joliette, Notre-Dame-des-Prairies et la Municipalité de Saint-Paul et le programme d'aide du ministère de la Sécurité publique;

Sur la proposition de Jacques Collin
Appuyée par François Riopel

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER un contrat à la firme Hydro Météo (NEQ 1161190575) pour l'exécution de travaux de forage sur la rivière L'Assomption suivant les modalités

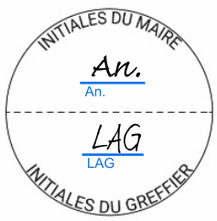

d'une proposition datée du 5 février 2026, au montant de 106 754,29 $ (taxes incluses), et de répartir également les coûts de ce contrat entre les Villes de Saint-Charles-Borromée, Joliette, Notre-Dame-des-Prairies et la Municipalité de Saint-Paul suivant les termes de l'entente intervenue entre elles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.2.3
2026-03-076

OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE MISE AUX NORMES DE LA CASERNE INCENDIE (AOP2025-12)

ATTENDU qu'une demande d'appel d'offres a été publiée sur le système SEAO concernant le projet AOP2025-12 concernant l'agrandissement et la rénovation de la caserne incendie;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement, le 9 mars 2026 à 11 h 01, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville;

ATTENDU l'analyse des soumissions et la recommandation faite pour l'octroi de ce contrat;

Sur proposition de Jacques Collin
Appuyé par François Riopel

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER à GMI Construction inc. (NEQ 1140910747) le contrat AOP2025-12 concernant l'agrandissement et la rénovation de la caserne incendie, cette entreprise ayant déposée la plus basse soumission conforme aux documents contractuels de la Ville, au montant de 973 581,86 $ (taxes incluses), cette dépense sera financée par le Règlement d'emprunt 2265-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.2.4
2026-03-077

APPROBATION - VENTE DE CONTENEURS ET ÉQUIPEMENTS – CENTRE DE FORMATION

ATTENDU qu'il a été convenu de mettre fin aux activités du Centre de formation du Service sécurité incendie et civile, tel qu'en fait foi la résolution 2025-05-167;

ATTENDU que des démarches ont été entreprises pour la vente des équipements dudit Centre de formation;

ATTENDU la proposition reçue de la part de la Municipalité de Val-des-Bois;

Sur la proposition de Jacques Collin
Appuyée par François Riopel

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la proposition de la Municipalité de Val-des-Bois concernant l'achat des conteneurs et divers équipements du Centre de formation, pour la somme de 10 000 $, aux modalités proposées par cette dernière, soit un dépôt de 2 000 $ à l'acceptation de la proposition par la Ville et le versement du solde lors de la prise de possession, tel que plus amplement expliqué au sommaire décisionnel SSIC-26-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

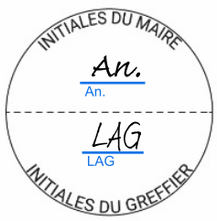

8.2.5
2026-03-078 **APPROBATION - VENTE D'UN ENSEMBLE DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION**

ATTENDU qu'il a été convenu de mettre fin aux activités du Centre de formation du Service sécurité incendie et civile, tel qu'en fait foi la résolution 2025-05-167;

ATTENDU que ce service désire se départir d'un ensemble de pinces de désincarcération en conséquence, tel que plus amplement expliqué au sommaire décisionnel SSIC-26-04;

Sur la proposition de Jacques Collin
Appuyée par François Riopel

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la vente (sans garantie légale) d'un ensemble de pinces de désincarcération à la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez pour une somme de 5 000 $ (taxes en sus), cette offre représentant un juste prix selon les vérifications faites en ce sens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.2.6
2026-03-079 **AUTORISATION - VENTE D'ÉQUIPEMENTS INCENDIE EN SURPLUS**

ATTENDU qu'au cours des dernières années, le Service de sécurité incendie et civile a procédé à la fermeture de certaines casernes satellites, ainsi qu'à la vente de véhicules incendie;

ATTENDU que ce service se retrouve avec un surplus d'équipements, lesquels ne sont plus requis dans les opérations du service, tel que plus amplement expliqué au sommaire décisionnel SSIC-26-06;

Sur la proposition de Jacques Collin
Appuyée par François Riopel

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la direction du Service de sécurité incendie et civile à vendre divers équipements incendie au cours de l'année 2026, et ce, à condition que les prix offerts représentent la juste valeur de marché, selon les vérifications qui seront faites et autoriser MM. Terry Rousseau, directeur du service, et Éric Fortin, chef division opérations, à agir en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.2.7
2026-03-080 **APPROBATION - ACHAT D'HABITS DE COMBAT**

ATTENDU que le conseil a approuvé la participation de la Ville à un regroupement d'achats pour les habits de combat utilisés par le Service sécurité incendie et civile, tel qu'en fait foi la résolution 2025-04-132;

ATTENDU qu'un contrat a été octroyé à la compagnie Aréo-Feu ltée par la Ville de Repentigny qui agit au nom du regroupement;

ATTENDU le sommaire décisionnel SSIC-26-05 recommandant au conseil d'acheter douze (12) habits de combat puisque des crédits sont disponibles à même les crédits budgétaires 2026;

Sur la proposition de Jacques Collin
Appuyée par François Riopel

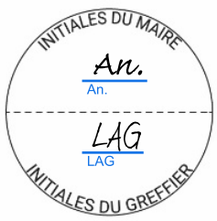

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'achat de douze (12) habits de combat pour le Service sécurité incendie et civile de la firme Aréo-Feu ltée (NEQ 1145941218) au montant de 52 483,79 $ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.3 GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

8.3.1
2026-03-081

FIN DE PROBATION - COORDONNATEUR PARCS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS – DIVISION TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU que le conseil a procédé à l'embauche de M. Francis Caron, à titre de coordonnateur parcs, bâtiments et espaces verts de la division travaux publics en août dernier, tel qu'en fait foi la résolution 2025-08-276;

ATTENDU que cette embauche est assujettie à une période de probation;

ATTENDU le sommaire décisionnel GTP-26-14 faisant état de l'évaluation de M. Caron durant cette période;

Sur la proposition de François Riopel
Appuyée par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la recommandation relative à la réussite de la période de probation de M. Francis Caron, à titre de coordonnateur parcs, bâtiments et espaces verts de la division travaux publics et de confirmer ce dernier comme titulaire de ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.3.2
2026-03-082

OCTROI DE CONTRAT - ENTRETIEN PRÉVENTIF DES SYSTÈMES D'AIR CLIMATISÉ, DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION - BÂTIMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU le sommaire décisionnel GTP-26-12, préparé par le directeur adjoint aux travaux publics, relativement à l'octroi d'un contrat d'entretien préventif des systèmes d'air climatisé, de chauffage et de ventilation pour l'ensemble des bâtiments municipaux;

ATTENDU les demandes effectuées auprès de divers entrepreneurs à cet effet;

ATTENDU la recommandation contenue au sommaire GTP-26-12 à l'effet d'octroyer, de gré à gré, un contrat de fourniture de services en conséquence;

Sur la proposition de François Riopel
Appuyée par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour l'entretien préventif des systèmes d'air climatisé, de chauffage et de ventilation pour l'ensemble des bâtiments municipaux pour une période de cinq (5) ans à Climatisation Labrèche et Létourneau (NEQ 1167008060), au montant total de 82 343,95 $, taxes incluses, cette entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme aux exigences de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

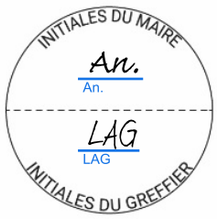

8.3.3
2026-03-083

OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE SPORT POUR LE SERVICE GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU le sommaire décisionnel GTP-26-13 concernant l'achat d'un véhicule pour le Service génie et travaux publics, lequel servira aux opérations courantes;

ATTENDU les demandes de prix qui ont été faites à des concessionnaires automobiles de la région;

Sur la proposition de François Riopel
Appuyée par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER à Automobiles Paillé inc. (NEQ 1142591636) le contrat pour l'achat d'un Equinox EV AWD 2026, au montant de 48 802,07 $ (taxes incluses), cette entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme aux exigences de la Ville et que cette dépense soit financée par le fonds de roulement, lequel sera remboursé par des versements annuels et égaux sur une période de cinq (5) ans à compter du 1er janvier 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.3.4
2026-03-084

OCTROI DE CONTRAT - POSE DE PAVAGE SUR PIERRE - ANNÉE 2026

ATTENDU le sommaire décisionnel GTP-26-15 concernant l'octroi d'un contrat pour la réalisation de travaux de pose de pavage sur pierre, ce contrat servant principalement aux réparations de chaussée suivant un bris d'égout ou d'aqueduc et toute autre dégradation majeure causée par les opérations de déneigement, et ce, pour l'année 2026;

ATTENDU les demandes de prix faites auprès d'entreprises spécialisées ainsi que la recommandation qui en découle;

Sur la proposition de François Riopel
Appuyée par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour la réalisation de travaux de pose de pavage sur pierre à Marion Asphalte inc. (NEQ 1165925315) au coût unitaire de 37,50 $/m^2 (taxes en sus), jusqu'à concurrence d'un montant de 52 000 $ (taxes en sus), cette dernière ayant déposé la plus basse soumission conforme aux exigences de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.3.5
2026-03-085

OCTROI DE CONTRAT - POSE DE PAVAGE SUR PAVAGE - ANNÉE 2026

ATTENDU le sommaire décisionnel GTP-26-16 concernant l'octroi d'un contrat pour la réalisation de travaux de pose de pavage sur pavage, ce contrat sert principalement à l'entretien du réseau et non aux réparations plus structurantes, pour l'année 2026;

ATTENDU les demandes de prix faites auprès d'entreprises spécialisées et la recommandation qui en découle;

Sur la proposition de François Riopel
Appuyée par Jacques Collin

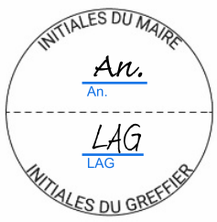

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour la réalisation de travaux de pose de pavage sur pavage, pour l'année 2026, à Marion Asphalte inc. (NEQ 1165925315) au coût unitaire de 14,25 $/m^2 (taxes en sus), jusqu'à concurrence d'un montant de 70 000 $ (taxes en sus), cette firme ayant déposé la plus basse soumission conforme aux exigences de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.3.6
2026-03-086 **OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UNE CAMIONNETTE ÉLECTRIQUE**

ATTENDU le sommaire décisionnel GTP-26-17 expliquant les motifs concernant l'achat d'une camionnette électrique pour le Service génie et travaux publics;

ATTENDU les demandes de prix faites auprès d'entreprises spécialisées et la recommandation qui en découle en conséquence;

Sur la proposition de François Riopel
Appuyée par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER à Automobiles Paillé inc. (NEQ 1142591636) le contrat pour l'achat d'une camionnette électrique de marque Silverado, au montant de 87 738,62 $ (taxes incluses), en sus des frais accessoires (gyrophare, support de fenêtre, radio CB, lettrage et frais d'installation au montant de 7 700 $, taxes en sus), et que cette dépense soit financée par le fonds de roulement, lequel sera remboursé par des versements annuels égaux sur une période de cinq (5) ans à compter du 1er janvier 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.3.7
2026-03-087 **OCTROI DES CONTRATS - MANDATS D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE - MISE À NIVEAU DU CENTRE AQUATIQUE**

ATTENDU le sommaire décisionnel GTP-26-18 du Service génie et travaux publics concernant l'octroi de mandats pour la préparation d'études préliminaires d'architecture et d'ingénierie pour la mise à niveau du Centre aquatique;

ATTENDU les démarches faites auprès de firmes spécialisées qui ont déjà travaillé au Centre aquatique;

Sur la proposition de François Riopel
Appuyée par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER à DWB Consultants un mandat spécifique pour compléter les études préliminaires en ingénierie pour la mise à niveau du Centre aquatique, pour un montant maximal de 20 000 $ (taxes en sus), conformément à l'offre de services datée du 10 février 2026;

D'OCTROYER à Tellier Architecte inc. un mandat d'avant-projet pour la mise aux normes de la protection contre l'incendie du Centre aquatique, pour un montant forfaitaire de 6 200 $ (taxes en sus), conformément à l'offre de services datée du 18 janvier 2026, et que ces dépenses soient financées par l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

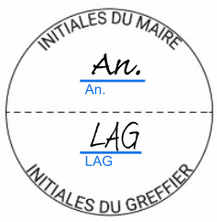

DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4 LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ

8.4.1
2026-03-088 **FIN DE PROBATION - SURVEILLANT - SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ**

ATTENDU que le conseil a nommé M. Lucas Faust au poste de surveillant (régulier temps partiel), tel qu'en fait foi la résolution 2025-02-064;

ATTENDU le sommaire décisionnel VCIS-26-15 faisant état de la réussite de la période de probation de M. Faust;

Sur la proposition de Médéric Lavallée
Appuyée par Mélanie Lévesque

IL EST RÉSOLU :

DE CONFIRMER la nomination de M. Lucas Faust au poste de surveillant (régulier temps partiel), en date du 18 février 2026, ce dernier ayant complété avec succès sa période de probation, le tout suivant les modalités décrites au sommaire décisionnel VCIS-26-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4.2
2026-03-089 **APPROBATION - EMBAUCHE - POSTE D'AGENT DE BUREAU/ACCUEIL**

ATTENDU le processus d'embauche qui a eu cours concernant le poste d'agent de bureau/accueil à la Maison Antoine-Lacombe;

ATTENDU les candidatures reçues et la recommandation faite pour combler ce poste;

Sur la proposition de Médéric Lavallée
Appuyée par Mélanie Lévesque

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche de Mme Fiona Greig, à titre d'agente de bureau/accueil à la division arts, culture et jardins aux conditions plus amplement décrites au document joint au sommaire décisionnel VCIS-26-18, cette embauche étant assujettie à toutes les clauses de la Convention collective en vigueur dont notamment une période de probation, la date d'entrée en fonction étant fixée au 18 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4.3
2026-03-090 **AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES ET LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE - UTILISATION DE L'ÉCOLE LE PRÉAMBULE POUR LE CAMP DE JOUR ADAPTÉ - ANNÉE 2026**

ATTENDU que la Ville utilise les locaux de l'école Le Préambule pour la tenue du camp de jour adapté depuis les deux dernières années, tel que plus amplement expliqué au sommaire décisionnel VCIS-26-11;

INITIALES DU MAIRE
An.
LAG
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler l'entente qui permet l'utilisation de ces locaux pour le camp de jour 2026 (du 29 juin au 14 août 2026);

Sur la proposition de Médéric Lavallée
Appuyée par Mélanie Lévesque

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet d'entente à intervenir entre la Ville et le Centre de Services scolaire des Samares concernant l'utilisation de certains locaux de l'école Le Préambule, pour le camp de jour adapté 2026 (du 29 juin au 14 août 2026), et autoriser monsieur le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4.4
2026-03-091

AUTORISATION DE SUBVENTION ET PAIEMENT DE FACTURE - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE JOLIETTE-CRABTREE - INSCRIPTIONS SAISON 2025-2026

ATTENDU les frais d'inscriptions et les frais de glace pour la saison hivernale 2025-2026, établis par l'Association du hockey mineur de Joliette-Crabtree, ainsi que le montant de la subvention municipale qui sera octroyé à cette fin par le biais du Programme d'incitation à la pratique d'activités sportives et culturelles (PR35-2020);

ATTENDU la facture datée du 30 janvier 2026, transmise par l'Association du hockey mineur de Joliette-Crabtree, concernant le total des inscriptions pour la saison hivernale 2025-2026, ainsi que les précisions figurant au sommaire décisionnel VCIS-26-13;

Sur la proposition de Médéric Lavallée
Appuyée par Mélanie Lévesque

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement d'une somme de 40 520 $ à l'Association du hockey mineur de Joliette-Crabtree pour le total des inscriptions de la saison hivernale 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4.5
2026-03-092

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION CULTURE LANAUDIÈRE - ANNÉE 2026-2027

ATTENDU le sommaire décisionnel VCIS-26-12 concernant le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'organisme Culture Lanaudière pour l'année 2026-2027;

ATTENDU qu'être membre de cet organisme permet à la Ville de diffuser ses appels de dossiers et ses activités culturelles, de bénéficier d'un réseau d'experts, de réseauter et de participer activement au développement et à la valorisation du milieu culturel lanaudois;

Sur la proposition de Médéric Lavallée
Appuyée par Mélanie Lévesque

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER l'adhésion de la Ville auprès de Culture Lanaudière pour l'année 2026-2027, et à cet effet, verser la somme de 355 $, taxes incluses, afin d'acquitter les coûts d'adhésion.

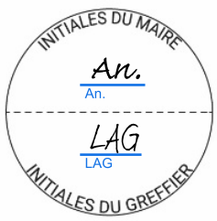

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4.6
2026-03-093

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE - ANNÉE 2026-2027

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée est membre de l'organisme Loisir et Sport Lanaudière depuis quelques années;

ATTENDU que le renouvellement de l'adhésion à cet organisme permet d'avoir accès à des formations, des outils de travail et de référence qui permet d'améliorer la qualité de l'offre de services;

ATTENDU que l'adhésion à cet organisme permet aussi de bénéficier d'un réseau de contacts, en plus de recevoir un accompagnement personnalisé et du soutien pour tous les projets du Service vie citoyenne et innovation sociale;

Sur la proposition de Médéric Lavallée
Appuyée par Mélanie Lévesque

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'organisme Loisir et Sport Lanaudière pour l'année 2026-2027, au montant de 255 $;

DE DÉSIGNER Mme Véronique Houle, coordonnatrice à la division loisir, sport et événements du Service des loisirs, culture et communauté, comme représentante de la Ville de Saint-Charles-Borromée aux différentes rencontres et activités offertes par Loisir et Sport Lanaudière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4.7
2026-03-094

FRANCODEROLE - PARTICIPATION DE LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

ATTENDU que l'organisme Francoderole a pour mandat d'offrir la chance à un maximum d'enfants d'une même communauté, de participer à une activité artistique d'art visuel;

ATTENDU que la Ville et les écoles Le Préambule et Joliette Élementary school ont été sollicitées par cet organisme afin de mettre sur pied un projet collectif d'œuvre picturale (murale);

ATTENDU que ce projet est financé à la hauteur de 89 % par cet organisme et que la Ville est sollicitée pour contribuer financièrement pour la différence, tel que plus amplement expliqué au sommaire décisionnel VCIS-26-14;

Sur la proposition de Médéric Lavallée
Appuyée par Mélanie Lévesque

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la participation de la Ville au projet proposé par l'organisme Francoderole pour la réalisation d'une murale collective, qui sera réalisée par les étudiants des écoles Le Préambule et Joliette Élementary school et autoriser le versement d'une aide financière de 1 740 $, en sus des frais reliés à la construction de la structure requise pour exposer l'œuvre (estimés entre 600 $ et 1 300 $).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

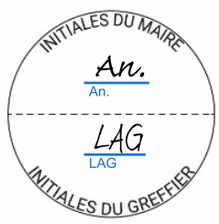

8.5 **REQUÊTES**

9. **RÈGLEMENTATION**

9.1 **PREMIER PROJET – ADOPTION**

9.1.1
2026-03-095 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2267-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS - ADOPTION**

ATTENDU le dépôt du projet de *Règlement 2267-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments*;

ATTENDU que ce règlement a pour objectif d'empêcher le dépérissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure;

Sur la proposition de François Riopel
Appuyée par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le premier projet de *Règlement 2267-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments;*

DE TENIR une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT**

9.2.1 **RÈGLEMENT 2249-2026 DÉCRÉTANT LE PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE SUITE À UNE ENTENTE CONCLUE AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC-ÉCOLE, D'UN LOCAL MIS À LA DISPOSITION DE LA VILLE ET D'UN DÉBARCADÈRE POUR LES PARENTS DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DANS LE SECTEUR CARRÉ SAINT-CHARLES AINSI QU'UN EMPRUNT DE 2 184 000 $ À CES FINS - AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT**

Moi, Jacques Collin, conseiller siège 3, donne avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 2249-2026 décrétant le paiement de la contribution financière de la Ville suite à une entente conclue avec le Centre de Services scolaire des Samares pour l'aménagement d'un parc-école, d'un local mis à la disposition de la Ville et d'un débarcadère pour les parents dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur Carré Saint-Charles ainsi qu'un emprunt de 2 184 000 $ à ces fins.

L'objectif du règlement est d'aménager un parc-école, un local à l'intérieur de la future école pour les besoins de la Ville ainsi qu'un débarcadère pour les parents dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école primaire.

Soyez avisés que ce projet de règlement est déposé séance tenante et sera disponible pour consultation au bureau du greffier ainsi que sur le site Internet de la Ville.

9.2.2 **RÈGLEMENT 2254-1-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2254-2025 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN LIEN MULTIFONCTIONNEL HORS CHAUSSÉE SUR LA RUE DE LA VISITATION ENTRE LE RANG DOUBLE ET LA RUE**

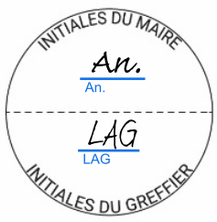

DU CURÉ-M.-NEYRON ET LA RÉFECTION D'UN POSTE DE SURPRESSION RELIÉ AU RÉSEAU D'AQUEDUC AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 554 800 $ À CES FINS POUR Y DÉCRÉTER L'AJOUT DE TRAVERSES PIÉTONNES SÉCURISÉES ET Y AUGMENTER L'EMPRUNT EN CONSÉQUENCE - AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, François Riopel, conseiller siège 4, donne avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 2254-1-2026 modifiant le Règlement 2254-2025 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un lien multifonctionnel hors chaussée sur la rue de la Visitation entre le rang Double et la rue du Curé-M.-Neyron et la réfection d'un poste de surpression relié au réseau d'aqueduc ainsi qu'un emprunt de 3 993 100 $ à ces fins pour y décréter l'ajout de traverses piétonnes sécurisées et y augmenter l'emprunt en conséquence.

Le règlement a pour objectif d'aménager des traverses piétonnes sécurisées pour les élèves qui iront à l'école secondaire temporaire.

Soyez avisés que ce projet de règlement est déposé séance tenante et sera disponible pour consultation au bureau du greffier ainsi que sur le site Internet de la Ville.

9.2.3 **RÈGLEMENT 2266-2026 RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUT DOMESTIQUE ET UNITAIRE - AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT**

Moi, François Riopel, conseiller siège 4, donne avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 2266-2026 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout domestique et unitaire.

L'objectif du règlement est de régir les rejets dans les réseaux d'égout exploités par la Ville et dans les réseaux d'égout exploités par une personne détenant le permis d'exploitation visé par la Loi sur la qualité de l'environnement et situés sur le territoire.

Soyez avisés que ce projet de règlement est déposé séance tenante et sera disponible pour consultation au bureau du greffier ainsi que sur le site Internet de la Ville.

9.2.4 **RÈGLEMENT 2267-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS - AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT**

Moi, François Riopel, conseiller siège 4, donne avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 2267-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Ce projet de règlement a notamment pour objectif d'empêcher le dépérissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure.

Soyez avisés que ce projet de règlement est déposé séance tenante et sera disponible pour consultation au bureau du greffier ainsi que sur le site Internet de la Ville.

9.3 **SECOND PROJET – ADOPTION**

9.4 **RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION**

9.4.1
2026-03-096 **RÈGLEMENT 2242-2-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2242-2024 ET SON AMENDEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN LIEN MULTIFONCTIONNEL HORS CHAUSSÉE RELIANT LES RUES MARIE-CURIE ET DU JUGE-GUIBAULT AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 141 500 $ À CES FINS AFIN D'Y AJOUTER DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET MAJORER LE MONTANT DE L'EMPRUNT EN CONSÉQUENCE - ADOPTION**

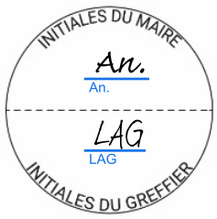

ATTENDU le dépôt du projet de *Règlement 2242-2-2026 modifiant le Règlement 2242-2024 et son amendement décrétant des travaux pour l'aménagement d'un lien multifonctionnel hors chaussée reliant les rues Marie-Curie et du Juge-Guibault ainsi qu'un emprunt de 1 141 500 $ à ces fins afin d'y ajouter des travaux d'infrastructures et majorer le montant de l'emprunt en conséquence* et l'avis de motion donné lors de la séance du 16 février 2026;

ATTENDU que ce règlement a pour objectif de majorer l'emprunt, de prendre en charge la construction d'une conduite de refoulement sous le sentier multifonctionnel qui sera construit sur la rue Marie-Curie et de décréter la réfection des infrastructures du tronçon de la rue du Juge-Guibault entre les rues Wilfrid-Ranger et Bernard;

ATTENDU que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation;

Sur la proposition de François Riopel
Appuyée par Jacques Collin

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le *Règlement 2242-2-2026 modifiant le Règlement 2242-2024 et son amendement décrétant des travaux pour l'aménagement d'un lien multifonctionnel hors chaussée reliant les rues Marie-Curie et du Juge-Guibault ainsi qu'un emprunt de 1 141 500 $ à ces fins afin d'y ajouter des travaux d'infrastructures et majorer le montant de l'emprunt en conséquence.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil sont invités à s'adresser au public à tour de rôle sur des sujets qui les concernent plus particulièrement.

11. DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 30 mars 2026 à 19 h.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 09.

Alexis Nantel
Alexis Nantel (26 août 2026 13:30:29 EDT)

M. Alexis Nantel
Maire

Louis-André Garceau
Louis-André Garceau (26 août 2026 13:13:40 EDT)

Me Louis-André GARCEAU, avocat
Greffier